

PROCESSUS DES  
DEMANDES DE  
DÉROGATIONS

[derogations.ch](http://derogations.ch)

# 1. Création du compte de l'entreprise ou connexion

Sur le formulaire de connexion, cliquez sur le bouton :

Inscrire mon entreprise

Connexion - Dérogation x + v

https://derogations.ch/Account/Login

Dérogrations Se connecter

Connexion

Vous n'avez pas de compte d'entreprise? [Inscrire mon entreprise](#)

Nom d'utilisateur

Mot de passe

Rester connecté?

[Connexion](#)

[Nom d'utilisateur ou mot de passe oublié?](#)

© 2018 - derogations.ch - Contacts


- L'inscription de l'entreprise se fait en plusieurs étapes (indication de la convention, de la branche, d'un contact au sein de la société, coordonnées complètes de l'entreprise et acceptation des conditions générales).
- Si l'entreprise a déjà un compte, il suffit qu'elle entre ses identifiants pour se connecter.

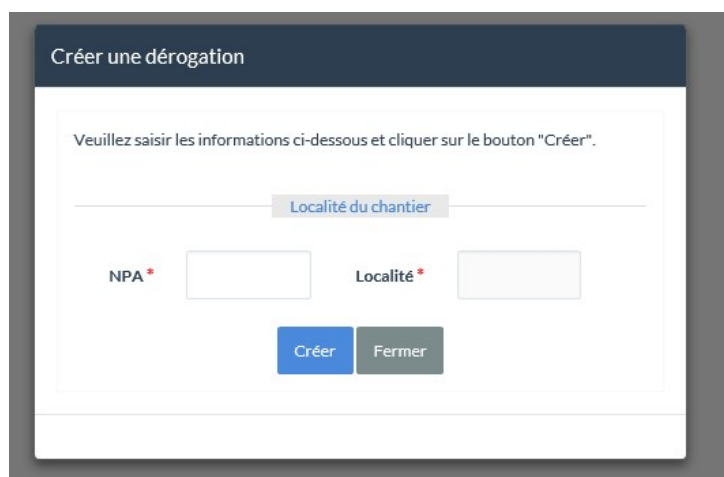
Lors de la connexion, un code SMS est envoyé pour la vérification de l'identité.

## 2. Création d'une demande de dérogation

Après l'identification, la liste des demandes de dérogation s'affiche. Cette liste est évidemment vide lors de la première connexion.



Pour créer une demande de dérogation, il faut cliquer sur le menu :  au sommet de la page. Une petite fenêtre s'affiche afin de saisir le code postal du chantier concerné par lademande de dérogation.

The screenshot shows a modal window titled 'Créer une dérogation'. Inside the window, there is a message: 'Veuillez saisir les informations ci-dessous et cliquer sur le bouton "Créer".' Below the message, there is a label 'Localité du chantier' above a horizontal line. Underneath, there are two input fields: 'NPA \*' and 'Localité \*'. At the bottom of the form, there are two buttons: 'Créer' (blue) and 'Fermer' (grey).

## 2.1 Onglet Général

Les informations à saisir pour soumettre une demande de dérogation sont réparties sur plusieurs onglets. Dans le premier onglet l'entreprise doit confirmer avoir pris connaissance de la législation en vigueur et certifier que s'y conformer en cochant la case à cocher :

J'ai pris connaissance de / et certifie me conformer à la législation en vigueur

Dérogations [←](#) [Supprimer](#) [Soumettre](#) Jean.Dupont (Modifier) [↗](#)

### Demande de dérogation : 2244

**Mon entreprise**  
Av. de Morges 29, 1007 Lausanne  
En création

- Général**
- Contact
- Chantier
- Interventions
- Pièces jointes
- Récapitulatif

Activité liée à la demande de dérogation

Activité : Menuiserie, ébénisterie et charpenterie

Informations légales

**Informations légales**

Quand bien même l'Association des Commissions Professionnelles Paritaires (CPP) veille avec le plus grand soin à l'exactitude des informations publiées, aucune garantie ne peut être assumée quant à la validité de leur contenu, à leur précision, leur actualité, leur fiabilité et leur intégralité. L'Association des CPP se réserve expressément et en tout temps le droit de modifier, d'effacer ou de ne temporairement pas publier tout ou partie des contenus, sans préavis.

Toute prétention en responsabilité vis-à-vis de l'Association des CPP ayant trait à des dommages de nature matérielle ou immatérielle qui résulteraient de l'accès aux informations publiées, de leur utilisation ou de leur non-utilisation, d'un emploi abusif de la connexion ou de dérangements techniques, est exclue.

Les renvois à des sites web de tiers et les liens vers ceux-ci n'entrent pas dans la sphère de responsabilité de l'Association des CPP. L'accès à de tels sites et leur utilisation se font aux risques et périls de l'utilisateur. L'Association des CPP déclare expressément qu'elle n'a aucune influence sur l'agencement, le contenu et les offres des pages liées. Les informations et les services proposés dans les pages web liées relèvent de la seule responsabilité du tiers concerné. L'Association des CPP décline toute responsabilité pour ces sites web.

**Protection des données**

En vertu de l'article 13 de la Constitution fédérale suisse et des dispositions de la Confédération en matière de protection des données, toute personne a droit à la protection de sa sphère privée et a le droit d'être protégée contre l'emploi abusif des données qui la concernent. L'Association des CPP respecte ces dispositions. Les données personnelles sont traitées de manière strictement confidentielle et ne sont ni vendues ni transmises à des tiers.

En étroite collaboration avec nos partenaires d'hébergement, nous nous efforçons, autant que faire se peut, de protéger les bases de données contre les accès opérés par des tiers, les pertes, les abus et les falsifications.

**Toute entreprise soumettant une demande de dérogation déclare se soumettre à la convention en vigueur dans son domaine d'activité.**

J'ai pris connaissance de / et certifie me conformer à la législation en vigueur

Suivant

## 2.2 Onglet Chantier

L'entreprise doit inscrire les informations décrivant le chantier et les raisons qui l'ont amenée à faire une demande de dérogation.

The screenshot shows the 'Demande de dérogation : 2244' form in the 'Chantier' tab. The form is titled 'Informations relatives au chantier' and contains the following fields:

- Chantier \*: Gare de Renens
- Rue et numéro \*: Av. de la Gare 1
- NPA \*: 1006
- Localité \*: Lausanne
- Maître d'ouvrage: Paul Meyer
- Mandataire: (empty)
- MO : collectivité publique: Confédération
- Nbr de travailleurs \*: 5
- y compris: 0
- travailleurs temporaires ? (with a question mark icon)
- Des sous-traitants doivent également intervenir ? ? (with a question mark icon)
- Motif de la demande \*: Travaux ne pouvant être exécutés
- Explications par rapport au motif de la demande (Pourquoi le travail ne peut-il être effectué durant l'horaire normal) \*: (empty text area)
- Nature des travaux \*: Rénovations suite à un dégât des eaux

Navigation buttons: Précédent (left), Suivant (right).

Si des travailleurs temporaires sont concernés par cette demande, indication du nombre.

This close-up shows the 'Nbr de travailleurs' field with the value '5' and the 'travailleurs temporaires' field with the value '2'. The label 'y compris' is positioned between the two fields.

Un nouvel onglet permettant de lister le ou les entreprise(s) temporaire(s) s'affiche.

The screenshot shows the 'Chantier' tab with a new sub-tab 'Entr. temporaires' highlighted in yellow. The 'Suivant' button is visible at the bottom of the page.

## 2.3 Onglet Interventions

Dans cet onglet, les interventions en dehors des heures de travail conventionnelles doivent être listées.

Dérogations [←](#) [Supprimer](#) [Soumettre](#) Jean.Dupont (Modifier) [↗](#)

Si une intervention doit se répéter plusieurs jours durant, utilisez le bouton "étendre l'intervention".

Calendrier des interventions

juillet 2018							août 2018							septembre 2018							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
						1			1	2	3	4	5							1	2
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	
30	31																				

Liste des interventions

Aucune intervention n'a encore été saisie. [Ajouter](#)

Date de début intervention \*

Heure de début \*  :  hh:mm ?

Heure de fin \*  :  hh:mm ?

Nbr de travailleurs \*  N° d'équipe

Pause accordée (min) \*  ?

[Enregistrer](#)

[Précédent](#) [Suivant](#)

## 2.4 Onglet Entreprises temporaires

Si la demande dérogation implique des travailleurs temporaires, l'entreprise doit les lister, ou les entreprises temporaires d'où proviennent ces travailleurs.

Dérogations [←](#) [Supprimer](#) [Soumettre](#) Jean.Dupont (Modifier) [↻](#)

---

**Demande de dérogation : 2244** **Mon entreprise**  
Av. de Morges 29, 1007 Lausanne  
En création

[Général](#) [Contact](#) [Chantier](#) [Interventions](#) **[Entr. temporaires](#)** [Pièces jointes](#) [Récapitulatif](#)

Entreprises temporaires

[Ajouter](#)

Raison sociale	Convention	Rue et numéro	NPA	Localité	Nbr de travailleurs
Temporaires SA	VD - Second Oeuvre	Rue du champ 12	1860	Aigle	2

[Supprimer](#)

Raison sociale \*       Convention collective \*

Rue et numéro \*       Localité \*

NPA \*       Nbr de travailleurs \*

[Enregistrer](#)

[Précédent](#) [Suivant](#)

## 2.5 Onglet Pièces jointes

Dans cet onglet, l'entreprise peut ajouter différents documents pour appuyer sa demande de dérogation. (ex : Photos, liste des travailleurs par équipe, etc...)

The screenshot shows a web interface for managing a permit request (Demande de dérogation : 2244). The user is identified as Jean Dupont. The interface includes a navigation menu with tabs: Général, Contact, Chantier, Interventions, Entr. temporaires, Pièces jointes (active), and Récapitulatif. The main content area is titled 'Pièce(s) jointe(s)' and contains a table of attachments. Below the table is a form to add a new attachment with fields for 'Fichier', 'Type', and 'Commentaire'. Navigation buttons 'Précédent' and 'Suivant' are at the bottom.

Dérogations ← 🗑️ Supprimer 📄 Soumettre 👤 Jean.Dupont (Modifier) 🔍

Demande de dérogation : 2244 Mon entreprise  
Av. de Morges 29, 1007 Lausanne  
En création

Général Contact Chantier Interventions Entr. temporaires **Pièces jointes** Récapitulatif

Pièce(s) jointe(s) Ajouter

Fichier	Type	Taille	Commentaire
<a href="#">Liste des travailleurs.pdf</a>	Photos	0.14 MB	Photos des dégâts

Supprimer

Fichier \* Liste des travailleurs.pdf 📄 ...

Type \* Photos ▼

Commentaire Photos des dégâts

Enregistrer

Précédent Suivant



## 2.6 Onglet Récapitulatif

Avant de soumettre sa demande, l'entreprise doit vérifier les informations qu'elle a saisies

The screenshot shows a web interface for submitting a request for derogation. The page is titled 'Demande de dérogation : 2244' and is in the 'Récapitulatif' (Summary) tab. The user is identified as 'Jean Dupont (Modifier)'. The company information is 'Mon entreprise', located at 'Av. de Morges 29, 1007 Lausanne', and the status is 'En création'.

The summary section contains the following information:

- Chantier:** Gare de Renens
- Adresse:** Av. de la Gare 1, 1006 Lausanne
- Maître d'ouvrage:** Paul Meyer
- Mandataire:** [Empty field]
- Nbr de travailleurs:** 5 y compris 2 travailleurs temporaires
- Des sous-traitants doivent également intervenir?:** Non
- MO : collectivité publique:** Confédération
- Explications par rapport au motif de la demande (Pourquoi le travail ne peut-il être effectué durant l'horaire normal):** Explications
- Nature des travaux:** Rénovations suite à un dégât des eaux

The contact information section shows:

- Personne(s) de contact:** Dupont Marie
- Phone:** +41790000000
- Email:** marie.dupont@monEntreprise.ch
- Availability:** Joignable durant toute la période des travaux

Si toutes les données sont correctes, l'entreprise peut cliquer sur l'option "Soumettre" du menu.

### 3. Acceptation/refus de la demande de dérogation

La demande est ensuite transmise automatiquement aux partenaires sociaux et un courriel de notification est transmis lorsqu'une décision est prise :

- Si la demande est acceptée par les deux partenaires sociaux (celle-ci est automatiquement renvoyée pour obtention du permis si nécessaire).
- Si la demande est refusée.
- Si l'un des partenaires sociaux refuse la demande de dérogation, la personne désignée par les partenaires sociaux doit trancher.

Les demandes de dérogations doivent être soumises 5 jours avant la première date d'intervention en cas de demande de permis.

Pour les demandes urgentes de travail du samedi (horaire conventionnel), elles doivent être soumises au plus tard le jeudi 17h00 précédant l'intervention.